

Nouméa, le 12/10/22

LETTRE CIRCULAIRE

- _____ AUX MEDECINS GENERALISTES
- _____ AUX PNEUMOLOGUES
- _____ AUX PEDIATRES
- _____ AUX ORL
- _____ AUX MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

Complément à la Lettre Circulaire n° 2019/705 du 19/11/19

N/Réf. : 2022/606 - PR/mw

Objet : Précisions concernant la prise en charge de la bronchiolite aiguë chez le nourrisson de moins de 12 mois

CONTRÔLE MÉDICAL UNIFIÉ

Chère Consœur, Cher Confrère, Madame, Monsieur,

Cette note vient préciser les recommandations HAS de novembre 2019 sur la prise en charge du premier épisode de bronchiolite aiguë chez le nourrisson de moins de 12 mois :

- La kinésithérapie respiratoire n'est pas recommandée
- Cette recommandation ne s'applique pas :
 - aux enfants de plus de 12 mois
 - en cas de récurrence
 - à l'asthme du nourrisson

Néanmoins, ces actes restent soumis à la formalité de l'entente préalable.

Par ailleurs, la kinésithérapie respiratoire est à discuter en cas de comorbidités (pathologie respiratoire chronique, pathologie neuro-musculaire).

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Docteur Pierre REGNARD
Directeur du Contrôle Médical Unifié



Nouméa, le 19 novembre 2019

LETTRE CIRCULAIRE

————— **AUX MEDECINS GENERALISTES**
————— **AUX MEDECINS PNEUMOLOGUES**
————— **AUX MASSEURS-KINESITHERAPEUTES**

N/Réf. : 2019/705 - AMM/sc

Objet : Application des recommandations de l'HAS dans la prise en charge de la bronchiolite aiguë chez le nourrisson de moins de 12 mois

Madame, Monsieur,

La Haute Autorité de Santé (HAS) vient de publier des recommandations de bonnes pratiques pour la prise en charge de la bronchiolite aiguë chez le nourrisson de moins de 12 mois.

Concernant la masso-kinésithérapie respiratoire de désencombrement bronchique, elle est soit non recommandée, dans les formes « légère » et « modérée » de la pathologie, soit contre indiquée dans sa forme « grave ».

Par conséquent, les prescriptions médicales d'actes de masso-kinésithérapie respiratoire de désencombrement bronchique du nourrisson de moins de 12 mois sont considérées comme des actes non médicalement justifiés, et feront l'objet d'un rejet.

Pour les enfants de plus de 12 mois, la prescription médicale continuera d'être soumise au Contrôle Médical pour accord préalable.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Docteur Anne-Marie MESTRE
Médecin-Conseil Coordonnateur
du Contrôle Médical Unifié



Copie :
DASS-NC
DPASS SUD / DACAS ILES / DASSPS NORD
MDC / MDF / MPL / MUTUELLE SLN
SML / UDML / ODM / SDP / ODP
MEDIPOLE / CLINIQUE INM